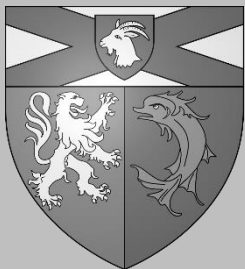


Plan Local
d'Urbanisme

P.L.U

Commune de
CHEVRIERES



(Département de La Loire)

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin
42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté par DCM le 21 décembre 2018

Approuvé par DCM le.....

Sommaire

Préambule	2
La structure du PADD de Chevrières	4
Les orientations d'aménagement et de développement.....	6
Orientation n°1 : Maintenir l'attractivité résidentielle sans nuire au caractère villageois	7
1.1 Diversifier l'offre de logements tout en accompagnant la croissance démographique	7
1.2 Garantir un développement communal centré sur le bourg.....	8
Orientation n°2 : Mettre en valeur et développer l'économie de la commune	9
2.1 Favoriser le développement du tissu artisanal local.....	9
2.2 Maintenir et renforcer les activités commerciales et les services.....	9
2.3 Accroître les potentiels touristiques	9
2.4 Perpétuer l'activité agricole	10
Orientation n°3 : Préserver l'environnement rural et valoriser le patrimoine communal .	11
3.1 Préserver la biodiversité et les paysages	11
3.2 Valoriser le patrimoine communal	12
3.3 Prendre en compte les risques et nuisances	13
3.4 Optimiser les besoins en énergie et déplacements.....	13
Carte de synthèse des orientations du PADD.....	14

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

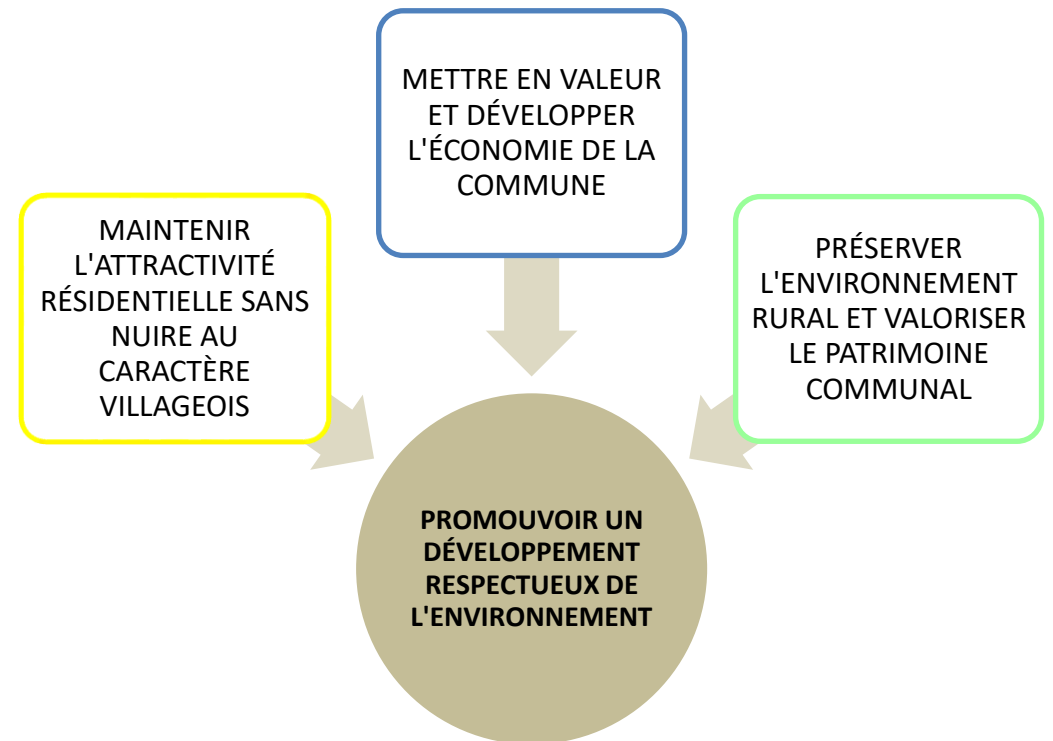
⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme

Ces orientations ont été définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les enjeux d'aménagement pour la commune de CHEVRIÈRES dans le respect des principes du développement durable.

Le PADD de CHEVRIÈRES se décline en 3 orientations générales qui sont chacun déclinées en plusieurs objectifs distincts. Ceux-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune de CHEVRIÈRES souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.



LES THÈMES À ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME

ORIENTATIONS DU PADD ABORDANT LES THÈMES

L
E

P
A

D
D



définit
les orientations générales des politiques

- 1- d'aménagement
- 2- d'équipement
- 3- d'urbanisme
- 4- de paysage
- 5- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 6- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

1 et 3 : 1 « Repenser le développement urbain et conforter la qualité du cadre de vie » et 3.4 « Optimiser les besoins en énergie et déplacements »
2 : 1.1 « Affirmer un cœur de village et valoriser l'image de la commune » et 3.3 Prendre en compte les risques et nuisances
4 : 3.1 « Préserver la biodiversité et les paysages » et 3.2 « Valoriser le patrimoine local »
5 et 6 : 2 « Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine communal »



arrête
les orientations générales concernant

- 7- l'habitat
- 8- les transports et les déplacements
- 9- le développement des communications numériques
- 10- l'équipement commercial
- 11- le développement économique et les loisirs

7 : 1.2 « Maitriser la croissance démographique et diversifier l'offre de logements »
8 : 3.4 « Optimiser les besoins en énergie et déplacements et 1.1 Affirmer un cœur de village et valoriser l'image de la commune »
9 : 2.1 « Réduire le déséquilibre actifs résidents/emplois »
10 : 2.2 « Renforcer les activités commerciales et de services »
11 : « 2.1 Réduire le déséquilibre actifs résidents/emplois »



fixe

- 12- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

12 : 1.1 « Affirmer un cœur de village et valoriser l'image de la commune » - 1.2 « Maitriser la croissance démographique et diversifier l'offre de logements » et 3.1 « Préserver la biodiversité »

L A STRUCTURE DU PADD DE CHEVRIÈRES



Orientation n° 1 :
**MAINTENIR
L'ATTRACTIVITÉ
RÉSIDENTIELLE SANS NUIRE
AU CARACTÈRE VILLAGEOIS**

- DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS TOUT EN ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE
- GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT COMMUNAL CENTRÉ SUR LE BOURG



Orientation n° 2 :
**METTRE EN VALEUR ET
DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE
DE LA COMMUNE**

- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ARTISANAL LOCAL
- RENFORCER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LES SERVICES
- PERPÉTUER L'ACTIVITÉ AGRICOLE



Orientation n° 3 :
**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT RURAL
ET VALORISER LE
PATRIMOINE COMMUNAL**

- PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES
- VALORISER LE PATRIMOINE LOCAL
- PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES
- OPTIMISER LES BESOINS EN ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS

L ES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

MAINTENIR L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE SANS NUIRE AU CARACTERE VILLAGEOIS

CHEVRIÈRES se caractérise dans sa forme comme étant **un village pittoresque situé à proximité de deux bassins de vie** : les Monts du Lyonnais et la Plaine du Forez. La commune connaît ainsi depuis une vingtaine d'années une attractivité importante. De 1990 à 2015, le **nombre d'habitants a augmenté de 68,6%** passant de 633 à 1067 habitants.

Parallèlement, **le nombre de résidences principales est passé de 221 à 392 logements (+77,4%)**. Cette importante hausse est allée de paire avec une diminution du nombre de résidences secondaires (-56,3% de 1990 à 2015) et **une augmentation importante de la vacance**, qui après avoir considérablement diminuée de 1990 à 1999, a crû de 1999 à 2015. En effet, elle a concerné **38 logements supplémentaires soit une augmentation de 633%**.

La vacance peut s'expliquer en partie par la vétusté des logements principalement dans le bourg et le développement des lotissements composés uniquement de maisons individuelles. **Le pavillon est la forme dominante de la typologie de logement de la commune à hauteur de 94,1%**. De même, la part des propriétaires est majoritaire avec **83,1% des ménages**, contre **15% de locataires**. **Le logement social ne représente que 1,9% des résidences principales**.

1.1 DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS TOUT EN ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

→ Maitriser la croissance démographique :

- Respecter un rythme de construction de logements en adéquation avec l'objectif de croissance annuelle de 0,7% de la population, soit une moyenne de 7 logements par an
- Respecter globalement une densité de 20 logements/ha,
- Favoriser la diversité des formes urbaines : maison de village, habitat intermédiaire, petit collectif, individuel groupé, individuel.

→ Résorber la vacance résidentielle du parc total,

→ Produire une offre adaptée en habitat, accession à la propriété ou en locatif, dont l'accueil de jeunes ménages avec enfants et l'accompagnement du vieillissement

- Créer une offre locative sous la forme de logements de taille petite et moyenne (T2/T3) pour accompagner le vieillissement ou accueillir de jeunes ménages avec ou sans enfants (T3 et T4).
- Utiliser le foncier de manière raisonnée et cohérente en priorisant la production de logements neufs autour du bourg
- Respecter les échelles de voisinage, favoriser l'intégration des déplacements et l'intégration paysagère des nouveaux aménagements en favorisant les modes doux (piétons et 2 roues) pour l'accès aux équipements (école, équipements de sports et loisirs).
- Optimiser la desserte de transport (valoriser le transport à la demande, le covoiturage),

MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE SANS NUIRE AU CARACTÈRE VILLAGEOIS

Le village de CHEVRIERES s'est constitué autour de son château et de son Eglise. Il s'est ensuite modelé au carrefour des axes majeurs de la RD 6 et RD 103. Il concentre la majorité des équipements publics de la commune ainsi que des commerces à forte valeur ajoutée (boulangerie/épicerie, bar/tabac, ...).

Aujourd'hui l'enveloppe urbaine est facilement identifiable. Malgré tout, **le développement de l'urbanisation tend** depuis une vingtaine d'années **à étirer le bourg le long des axes Est-Ouest** par la réalisation notamment des lotissements « Les Prés Fleuris » et « La Bertholière ». L'école et le centre multi-accueil ont été implantés au nord du village dans la ZA de Villedieu.

Le hameau de Savigneux a également connu une urbanisation accrue ces dernières années. Traditionnellement lié à l'agriculture, il a vu **sa superficie augmentée d'un tiers** avec l'implantation de deux lotissements à l'Est. Ils sont venus étirer un hameau qui était auparavant dense.

L'éloignement des zones d'habitat par rapport au village entraîne **l'utilisation systématique de la voiture pour les déplacements**, bien que l'aménagement de chemins piétons ait été réalisé **avec le lotissement « Les Prés Fleuris »**. **Les espaces publics et trottoirs ne sont présents que dans le bourg** et certains passages sont étroits.

L'urbanisation devra être centrée sur le village en priorité.

1.2 GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT COMMUNAL RECENTRÉ

- **Recentrer le développement urbain** de CHEVRIERES au niveau du cœur de village afin de favoriser :
 - La traversée du bourg par ses habitants et donc son animation,
 - Les déplacements doux,
 - L'utilisation des espaces publics,
 - L'attractivité économique locale, dont les commerces et services.
- **Limiter l'urbanisation du hameau de Savigneux** afin de conserver son identité, et préserver son caractère rural ;
- **limiter la constructibilité de nouveaux logements** au sein des autres lieux-dits en autorisant seulement les extensions ;
- **Assurer le maintien et développer des équipements publics et services** nécessaires à l'attractivité du village (La Poste, la bibliothèque, la salle des fêtes, les espaces de sports et loisirs...);
- **Conserver les coupures vertes** associées aux zones de grand champ (dont les abords du château), aux espaces boisés et agricoles autour du bourg dans un souci de distinction du cœur de CHEVRIERES par rapport aux différents lieux-dits et extensions pavillonnaires récentes ;
- **Poursuivre le développement des cheminements doux** entre le bourg et les zones d'habitat géographiquement proches et les chemins de randonnée ;
- **Poursuivre l'embellissement des espaces publics,**
- **Favoriser les lieux de rencontre et de promenade** en créant des continuités et complémentarités, le cœur de village, le parc paysagé à aménager autour du nouvel équipement communal de tourisme et loisirs (actuelle salle des fêtes), la découverte du patrimoine et des itinéraires pédestres.

METTRE EN VALEUR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNE

La commune de CHEVRIERES compte 81 entreprises en 2015 dont 36 dans le secteur commercial et des services. Ce chiffre est tout de même à relativiser puisque **83% d'entre elles ne possèdent pas de salariés** (67 entreprises) et le reste des entreprises font travailler entre 1 à 9 salariés pour un total de 34 emplois salariés sur la commune.

A contrario, **80% de la population de CHEVRIERES travaillent en dehors de la commune** sur les bassins d'emplois principalement de Saint-Galmier et Chazelles-sur-Lyon. Une zone artisanale est présente sur la commune même si les lots ne sont que pour moitié pas à vocation économique.

Le second pôle économique est ensuite **le bourg qui regroupe des commerces de proximité** (boulangerie/épicerie, coiffeur, bar/tabac). Ils permettent de maintenir une vie de village à CHEVRIERES.

Les équipements sont peu nombreux mais essentiels pour la sauvegarde de l'attractivité villageoise. Sont recensés un bureau de Poste et une bibliothèque. Les équipements liés à l'éducation sont situés sur la ZA de Villedieu (école maternelle et élémentaire, crèche intercommunale). Ces équipements récents ont motivé une arrivée relativement importante de jeunes ménages ayant des besoins pour leurs enfants.



2.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ARTISANAL LOCAL

- Optimiser le potentiel foncier disponible de la ZA de Villedieu
- Prendre en compte le tissu artisanal existant et recenser les besoins éventuels (extension, besoin de locaux...)
- Développer les réseaux de télécommunication

2.2 MAINTENIR ET RENFORCER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LES SERVICES

- Prioriser le développement de l'offre commerciale et de services par le regroupement et la diversité
- Maintenir les équipements liés à la petite enfance pouvant favoriser l'arrivée de jeunes ménages.
- Développer et maintenir les services liés à l'accompagnement du vieillissement de la population.

2.3 ACCROITRE LES POTENTIELS TOURISTIQUES

- Favoriser les actions du tourisme de loisirs de proximité.
- Créer des structures d'accueil, hébergements collectifs,
- Rénover la salle des fêtes comme outil de développement (salles de réunions, espaces festifs) en favorisant une fréquentation des résidents et de clientèles extérieures, dont les entreprises,
- Renforcer l'effet de promotion des produits du terroir de la boulangerie et multi services
- Favoriser l'implantation d'activités marchandes pour le tourisme et les loisirs, dont des activités de restauration, traiteur...
- Améliorer l'image perçue du village et de son patrimoine.

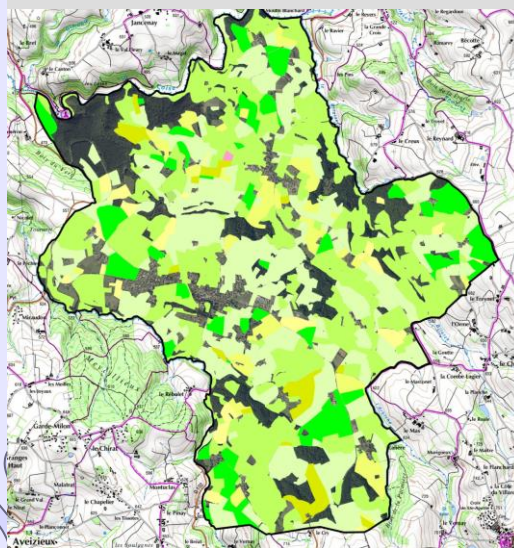
METTRE EN VALEUR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNE

Malgré une forte progression des zones résidentielles, **l'activité agricole reste dominante**. Elle peut être qualifiée de polyvalente car elle regroupe à la fois des cultures (maïs, blé) et de l'élevage (vaches laitières et filières viande).

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est important (20) même s'il a été divisé par 3 depuis 1988 (63). Leur taille n'a cessé de grandir passant de 16,6 ha de moyenne en 1988 à 35,8 ha en 2010.

La surface agricole utile (surface utilisée par les exploitations ayant leur siège sur la commune et différente de la SAU communale) **a augmenté ces dernières années**. Après une légère baisse de 6% entre 1988 et 2000, elle est passée de 968 à 1072 ha de 2000 à 2010 soit une hausse de 10,8%.

CARTOGRAPHIE DES ILOTS AGRICOLES



2.4 PERPÉTUER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- **Maintenir et valoriser l'activité agricole** comme étant l'identité dominante des Monts du Lyonnais :
 - Stopper le mitage des terres agricoles en priorisant le développement urbain au sein des dents creuses
 - Prendre en compte les contraintes d'exploitation, dont les périmètres de réciprocité par rapport aux activités non agricoles.
 - Permettre le développement des sites d'exploitation
- **Préserver la diversité des activités agricoles** garantes de la diversité des paysages :
 - Garantir le maintien des prairies, des haies et alignements d'arbres constituant la trame bocagère
 - Valoriser le patrimoine bâti ou paysager agricole
 - Garantir une bonne intégration paysagère des nouvelles constructions
- **Gérer les successions des activités agricoles**
 - Favoriser les remembrements volontaires des parcelles ;
 - Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RURAL ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

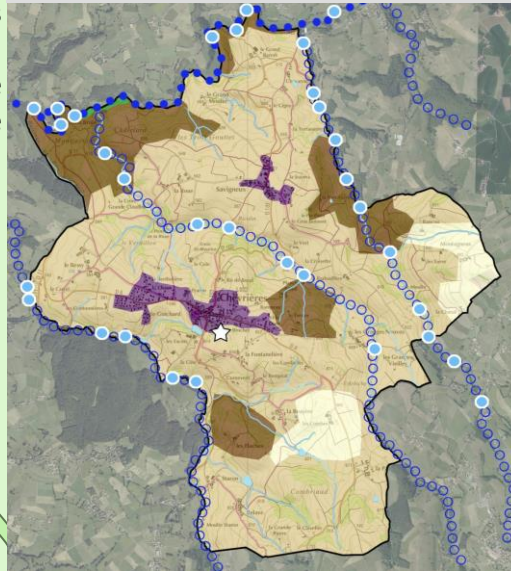
Le fonctionnement écologique du territoire communal est à la fois **riche et complexe**. Le réseau hydrographique est constitué de plusieurs cours d'eau dont la Coise et ses affluents.

A Chevrières, la sauvegarde de la biodiversité et des paysages passe par :

- **le maintien de l'activité agricole**, qui a été impactée par le développement résidentiel ;
- **la préservation des fragments d'espaces naturels et des continuités écologiques.**
- **Le maintien des limites actuelles de l'urbanisation.**

Les paysages communaux sont contrastés. La topographie induit des paysages fortement vallonnés composés de prairies, de cultures avec une dominante caractéristique de bocage composé de haies, et d'espaces boisés sur les reliefs les plus accidentés.

CARTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES



3.1 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

- **Stopper l'étalement de la tâche urbaine** : limiter l'urbanisation future à la densification de l'existant et à une consommation foncière maximale de 2,8 ha à l'horizon 2029
- **Préserver les espaces agricoles** vecteurs de l'identité rurale et support d'une activité économique importante
- **Préserver les fonctionnalités écologiques** des cours d'eau ou espaces boisés
- **Préserver les trames verte et bleue** et les continuités écologiques :
 - Préserver les corridors écologiques
 - Maintenir des coupures vertes entre les secteurs urbanisés, pour faciliter la circulation de la faune, en particulier entre le bourg et le hameau de Savigneux
 - Maintenir les espaces boisés, la ripisylve en bordure des cours d'eau et autres cordons boisés
 - Protéger les zones humides et assurer une bonne qualité des eaux des rivières (assainissement)
- **Conserver les points de vue sur les Monts du Lyonnais** et les éléments de patrimoine :
 - Préserver les cônes de vue sur l'église et le château, ou du village,
 - Valorisation du patrimoine historique, église et château et autres bâtis,
 - Valoriser le petit patrimoine

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT RURAL ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

Le patrimoine archéologique de CHEVRIERES est très mal connu, peu d'investigations de terrains y ayant été réalisées jusqu'alors. Actuellement, 4 sites archéologiques sont recensés sur le territoire de CHEVRIERES :

1. « Grand Moulin » : moulin – Bas Moyen Age
2. « Bourg » : église – Moyen Age classique
3. « Bourg fortifié » : espace fortifié – Moyen Age classique
4. « Château des Mittes » : château fort – Bas Moyen Age – Epoque moderne.

CHEVRIERES recèle un patrimoine architectural et culturel intéressant avec notamment 2 édifices inscrits au titre des Monuments Historiques : l'église Saint-Maurice et le château de Chevrières.



3.2 VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

→ Préserver et valoriser le site du château et de l'église et la singularité du village



- Préserver l'environnement paysagé des abords du château
- Valoriser les éléments de petit patrimoine
- Protéger les cônes de co-visibilité du château et de l'église et plus globalement du noyau villageois

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT RURAL ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

Compte tenu de l'importance du réseau hydrographique et du relief, le **risque inondation** est présent sur la commune le long de la Coise.

Le **risque des aléas retrait et gonflement d'argile** est limité aux fonds de valons inconstructibles des cours d'eau. Le **risque sismique** est faible et classé en zone 2, comme l'ensemble du département de la Loire.

Des arrêtés de **catastrophes naturelles** sont recensés, une tempête et des chutes de neige exceptionnelle en 1982 et 3 aléas (inondations et coulées de boue) en 1983, 2003 et 2008.

La structure initiale d'un bourg, de hameaux et de fermes implantées en diffus a été supplantée par le développement résidentiel de la commune qui s'est opéré quasi exclusivement sous la forme pavillonnaire et de manière diffuse. Le maillage des voies communales et départementales est important et permet une bonne irrigation.

Cependant, la voiture particulière reste le mode de transport le plus largement utilisé. Ainsi, 94,6% des ménages disposent d'une automobile dont 56,4% ont deux voitures ou plus. Les dessertes pour les équipements scolaires (collège, lycée), autre que l'école communale est assurée par le réseau départemental. La commune a réalisé un cheminement piéton spécifique pour relier le cœur de village à des lotissements.

L'assainissement est assuré au niveau communal. La desserte en eau potable est assurée par le SIEMLY avec une ressource puisée sur la commune de Grigny dans le Rhône.

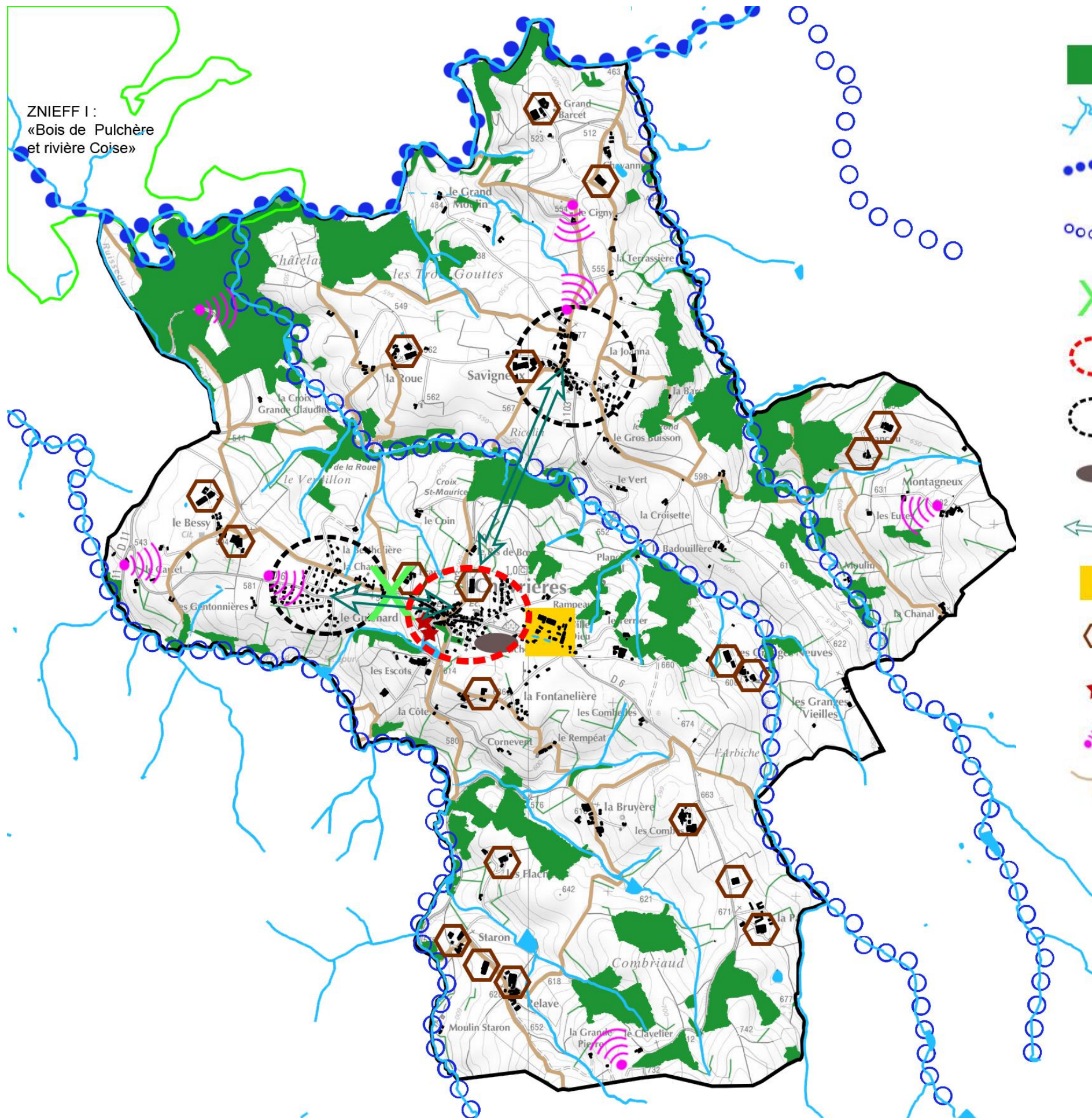
3.3 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES

- Protéger les zones d'expansion des crues des cours d'eau et assurer une bonne gestion des eaux pluviales

3.4 OPTIMISER LES BESOINS EN ENERGIE ET DEPLACEMENTS

- **DEVELOPPER L'USAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DIMINUER LE RECOURS AUX ENERGIES FOSSILES**
 - Energies renouvelables : bâtiments publics, équipements, dont panneaux photovoltaïques ou chauffes eau solaire, biomasse...
 - Programmer l'éclairage public, sans pénaliser la sécurité des habitants.
 - Favoriser la construction de bâtiments basse consommation ou à énergie positive
- **MAITRISE ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE, EAU DOMESTIQUE, A USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL**
 - Favoriser la récupération des eaux de ruissèlement et pluviale en vue d'une moindre consommation de l'eau potable
- **ADAPTER LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION**
 - Sensibiliser à des éco comportements
- **DISPOSITIFS DE RETENTION DES EAUX DE PLUIE**
 - Maintenance du réseau de collecte des eaux pluviales.
 - Mettre en place des dispositifs de rétention des eaux de pluie.
 - Encourager la réutilisation des eaux de pluie.
- **VALORISER LES FILIERES DE RECYCLAGE DES DECHETS,**
 - Sensibiliser les différents publics au tri des déchets
 - Développer le compostage.
 - Actions pédagogiques

CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU PADD



ZNIEFF I :
«Bois de Pulchère
et rivière Coise»

- Préserver les espaces boisés
- Améliorer la qualité de l'eau
- Corridor écologique à remettre en bon état (Coise)
- Corridor écologique à préserver (l'Arbiche, le Bilaise, le Gimond...)
- Maintenir une coupure verte entre le bourg et le quartier de «la Bertholière»
- Recentrer l'urbanisation autour du centre bourg
- Limiter l'étalement urbain sur le secteur de «la Bertholière» et sur «Savigneux».
- Préserver du potentiel foncier pour le long terme
- Renforcer les liaisons douces entre le bourg et les autres zones d'habitat
- Pérenniser et développer l'économie locale
- Préserver les sites d'exploitation et le foncier agricole
- Valoriser le patrimoine de la commune
- Préserver les vues remarquables
- Pérenniser les chemins de randonnée